

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

Procès-Verbal du

Conseil Municipal du 13 Décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 6 décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario APRILE à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse DELPOINTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - ZOCCALI Claudine - BOITTIAUX Daniel - HOUREZ Pauline - MORTREUX Jean-Marc - KERN Claudine - SANS Patrick - HOUREZ Dominique - BAJEART Christine - URBANIAK Philippe - MOREAU Dominique - LASSELIN Marie-Jeanne - FLOUQUET Jacqueline - PAQUE Marie-Cécile - DAMIEN Jean-Marc - DUDKOWIAK Claudine - CHOQUET Jean-Pierre - LECOMTE Hugues - BARBIEUX Julien - BASSEZ Michel - APRILE Corinne - AUCLAIR Stéphanie - PASEK Florent - LAUDE Michel.

Absents : SCHERER Murielle - FILMOTTE Mathieu - DEPRET Annabelle.

Secrétaire de séance : BARBIEUX Julien.

2- SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE

Monsieur PASEK tient à saluer l'engagement et le dévouement de Monsieur SAUVAGE durant les années de mandat accomplies pour la Ville. Il évoque le respect mutuel et la transparence dans les échanges malgré des idées politiques différentes. Il souhaite la bienvenue à Monsieur URBANIAK dans ses nouvelles fonctions.

Monsieur BOITTIAUX informe qu'il s'abstiendra de voter sur cette délibération, son souhait étant de maintenir l'organisation actuelle.

Considérant le siège de premier adjoint au Maire laissé vacant et au vu de la réorganisation souhaitée par Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le nombre d'adjoints au Maire à sept au lieu de huit.

Résultat du vote :

Abstentions : 8 - Mesdames ZOCCALI, FLOUQUET, APRILE et AUCLAIR, Messieurs BOITTIAUX, LECOMTE, BASSEZ et PASEK

Pour : 16

3- MISE A JOUR DES INSTANCES MUNICIPALES

a. SUPPRESSION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ASSOCIATIF ET SPORTIF LOCAL, FORMATION, SANTE

Considérant qu'un poste d'Adjoint au Maire a été supprimé et le souhait de Monsieur le Maire de retirer une commission municipale, il est proposé au Conseil Municipal de dissoudre la commission relative au développement économique, associatif et sportif local, formation, santé.

Monsieur PASEK rappelle que la commission ne s'est jamais réunie, il ajoute que son groupe s'abstiendra de voter.

Résultat du vote :

Abstentions : 8 - Mesdames ZOCCALI, FLOUQUET, APRILE et AUCLAIR, Messieurs BOITTIAUX, LECOMTE, BASSEZ et PASEK

Pour : 16

b. COMMISSIONS MUNICIPALES - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

En raison de l'installation d'un nouveau conseiller Municipal en cette présente séance et de la suppression d'une commission municipale réduisant le nombre de

celles-ci à 7, l'Assemblée à l'Unanimité accepte de voter à main levée et décide de modifier les commissions municipales comme suit :

Finances, Ressources Humaines, Administration générale

Patrick SANS	Dominique HOUREZ
Claudine ZOCCALI	Mathieu FILMOTTE
Daniel BOITTIAUX	Marie-Cécile PAQUE
Pauline HOUREZ	Annabelle DEPRET
Jean-Marc MORTREUX	Michel BASSEZ
Claudine KERN	

Travaux, Environnement, Sécurité

Daniel BOITTIAUX	Jean-Marc DAMIEN
Murielle SCHERER	Hugues LECOMTE
Jacqueline FLOUQUET	Mathieu FILMOTTE
Patrick SANS	Michel BASSEZ
Pauline HOUREZ	Annabelle DEPRET
Julien BARBIEUX	

Communication, Information, Développement Numérique

Pauline HOUREZ	Julien BARBIEUX
Dominique HOUREZ	Claudine KERN
Daniel BOITTIAUX	Christine BAJEART
Marie Jeanne LASSELIN	Corinne APRILE
Mathieu FILMOTTE	Florent PASEK
Dominique MOREAU	

Urbanisme, Cimetière, Événements Ponctuels, Cadre de vie des quartiers

Jean Marc MORTREUX	Daniel BOITTIAUX
Murielle SCHERER	Julien BARBIEUX
Claudine ZOCCALI	Philippe URBANIAK
Hugues LECOMTE	Michel BASSEZ
Pauline HOUREZ	Annabelle DEPRET
Dominique MOREAU	

c. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE TITULAIRE

En raison de la démission d'un membre titulaire, et en l'absence de règles de remplacement des membres de la Commission d'Appel d'Offres au règlement intérieur du Conseil Municipal, il convient de remplacer la place vacante de ce titulaire conformément à l'article 22 du code des marchés publics par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste ; en l'occurrence Madame Dominique HOUREZ. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'Unanimité.

d. CCAS - REMPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR

Vu la démission d'un membre du Conseil d'administration, Monsieur Le Maire propose de pallier le remplacement du poste vacant par la désignation d'un nouvel administrateur (membre élu). Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de nommer Monsieur Jean-Marc DAMIEN.

e. CAPH - DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN MEMBRE SUPPLEANT AU SEIN DE LA CLETC

Le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- décide de voter à main levée,
- désigne Madame PAQUE représentante titulaire et Madame DUDKOWIAK représentante suppléante de la Commune à la CLETC de la CAPH.

4- REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS

Monsieur le Maire propose d'approuver les modalités en matière de **Régime Indemnitaire des Elus** en application de la Loi du 27 Février 2002 et ce, à compter de ce jour, dans les conditions suivantes :

- **Maire** : 53.9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- **Adjoint** : 19.4% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- **Conseiller Municipal Délégué** : 4.8% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Monsieur PASEK sollicite des précisions sur le nombre de conseillers délégués, leur nom, le maintien ou pas des conseillers délégués déjà en place et les

changements au niveau des indemnités. Il souhaiterait connaître dans quelle circonstance va se terminer ce mandat car cela est dans l'intérêt des hérinois.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur PRAT qui énonce la proposition de modification des taux liés au calcul des indemnités ; (pour le maire taux en 2020 : 55% baisse à 53.9%, pour les adjoints taux en 2020 : 20.5% (pour 8) baisse à 19.4% (pour 7) et pour les conseillers délégués taux en 2020 : 6% (pour 2) baisse à 4.8% (pour 4).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame PAQUE et Monsieur BARBIEUX prendront les fonctions de conseillers délégués ; Madame PAQUE recevra la délégation liée au budget communal et Monsieur BARBIEUX, la délégation relative aux associations.

En ce qui concerne les attributions relatives aux Adjoints, le point sera présenté en séance du prochain conseil municipal.

Résultat du vote :

Abstentions : 4 - Mesdames ZOCCALI et FLOUQUET, Messieurs BOITTIAUX et LECOMTE

Pour : 20

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 00.

La Secrétaire de séance,

Julien BARBIEUX



Le Maire,

Jean-Paul COMYN